

undefined - jeudi 21 avril 2022

ACTU | Côte-d'Or et région

TROPHÉES DE L'AGRICULTURE (2/10)

Poules, céréales et méthanisation, le trio gagnant de Matthieu Besançon

Martine CLÉMENT (CLP)



Matthieu Besançon produit 8 500 œufs bio par an qu'il vend à Matines. Photo LBP /M. C.

Matthieu Besançon a reçu le Trophée de l'agriculture d'avenir. Une récompense qui vient mettre en lumière le système résilient, diversifié et autonome dans lequel le jeune agriculteur s'est engagé. Il a fait le choix d'intégrer des filières porteuses dégageant de la valeur ajoutée sur peu de foncier et lui assurant une visibilité sur le long terme.

Matthieu Besançon est installé à Saulx-le-Duc, dans le canton d'Is-sur-Tille, où les conditions pédoclimatiques, impactées par la proximité du plateau de Langres, sont difficiles, marquées par l'absence de réserves d'eau et le froid. Un état des lieux qui le pousse à faire des choix déterminants pour envisager son avenir de manière plus sereine avec une bonne rentabilité.

Le premier de ces choix sera de créer en 2012 un élevage de poules pondeuses. Les 9 000 volatiles disposent d'un poulailler de 1 850 m² et d'un parcours extérieur de 3,6 hectares, soit un espace de 4 m² par bête. Chaque année, Matthieu Besançon récolte environ 8 500 œufs, certifiés bio, qu'il vend sous contrat à la marque Matines. « Pendant douze années, le

prix est garanti. En 2024, je renouvellerai le contrat mais me réserverai une quote-part de vente directe », explique-t-il.

L'exploitant cultive aussi des céréales bio sur quarante-cinq hectares (luzerne, blé, pois, tournesol, etc.). « Le marché est stable depuis des décennies. » Les récoltes sont valorisées soit à la coopérative, soit à l'usine de déchets verts ou bien en ensilage dans l'unité de méthanisation (maximum 15 % des cultures).

« Ici, huit années sur dix, on n'atteint pas les objectifs de rendement en conventionnel. Le prix du bio est constant. En ce qui me concerne, je préfère un rendement inférieur vendu plus cher. »

En juin 2021, Matthieu Besançon, en association avec Jérémie Fischer, agriculteur à Blagny-sur-Vingeanne, a investi quatre millions d'euros sans aucune subvention dans l'installation d'une unité de méthanisation entre Échevannes et Crécey-sur-Tille. Celle-ci a une capacité de 125 Nm³ de biométhane/heure injecté et vendu sous contrat pendant une période de quinze ans avec un prix garanti.

Dans la pratique, l'unité de méthanisation est alimentée majoritairement par des Cive (cultures intermédiaires à valorisation énergétique) contractualisées avec des voisins et, en complément, par les fientes des poules pondeuses, le fumier de poulet de la ferme familiale et les déchets de silos.

Le biogaz obtenu dans le digesteur est envoyé dans un épurateur qui fait ressortir du biométhane aux normes du gaz de ville qui est injecté directement sur le réseau de la ville d'Is-sur-Tille. En été, le surplus remonte jusqu'à Dijon. La production est équivalente à la consommation de 1 800 logements neufs en gaz.

De la méthanisation ressort du digestat, un engrais liquide organique inodore qui retourne en fertilisant sur les cultures au printemps. « Toute l'énergie dépensée pour le transport des matières ne représente que 5 % de l'énergie produite. Cela constitue un excellent bilan carbone », commente l'agriculteur.

Par conviction, et soucieux de son environnement, Matthieu Besançon a pour projet l'installation de panneaux photovoltaïques dans les années à venir. « Nous avons un rôle à jouer, affirme-t-il. Il est important que les agriculteurs s'impliquent dans la production d'énergie. »



Le digestat, résidu produit par le processus de méthanisation, est stocké dans une cuve de 6 000 m³. Il servira ensuite d'engrais organique bio . Photo LBP /M. C.



L'ensilage est conservé dans les silos avant d'alimenter le digesteur. Photo LBP /M. C.



Le biométhane injecté directement dans le réseau correspond à la consommation de 1 800 logements neufs en gaz. Photo LBP /M. C.



Le digesteur est alimenté chaque jour en vue de la méthanisation. Photo LBP /M. C.